



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère

Société coopérative à capital et personnel variables
régie notamment par les articles L 511-1 et suivants et L 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier et les dispositions non abrogées du code rural, ainsi que par la loi du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Siège social : QUIMPER (29000) 7, Route du Loc'h
778 134 601 RCS QUIMPER

Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) Nouveau prix indicatif de référence et prix unitaire du dividende

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère s'est réunie le 30 Mars 2023 à Quimper. Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de verser aux porteurs de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) **un dividende unitaire de 1,48 euro par CCA** au titre de l'exercice 2022. Ce dividende sera versé le 01 juin 2023.

Après détachement du dividende, le prix du CCA s'élève à 159.23 € par titre.

La valorisation des CCA est fondée sur une méthode multicritère qui repose d'une part sur l'actif net de la CR, retraité des plus-values latentes de la SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation et, d'autre part, sur le cumul des résultats nets retraités de la Caisse régionale et de ses filiales.

Ce prix prend effet à compter du **01 juin 2023** et reste valable jusqu'au premier jour ouvré du mois suivant celui où le Conseil d'Administration arrêtera les comptes semestriels au 30 juin 2023.